

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 02/07/2007
Publication 06/07/2007

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

N° CP 74/27-07
Séance du 29 JUIL 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

AGENCE CULTURELLE D'ALSACE

Demande de subvention pour des dépenses d'équipement pour la mise en œuvre d'une action visant à favoriser la circulation de spectacles de théâtre en langue originale

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5è/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I - 7è/04 du 14 décembre 2006 relative au Budget Primitif 2007 en faveur du développement culturel,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide d'allouer à l'Agence Culturelle d'Alsace une subvention de 5 000 € à titre de participation aux dépenses d'équipement pour la mise en œuvre d'une action visant à favoriser la circulation de spectacles de théâtre en langue originale ;
- ❖ Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur la ligne ouverte au budget départemental au chapitre 204 Fonction 311, Nature 2042 Programme D013.

Adopté

.....voix contre

.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER